



**Assurons
un monde
plus ouvert**

Communiqué

Paris, le 18 mars 2021

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 avril 2021

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale et Avertissement

Dans le contexte sanitaire actuel, les actionnaires de CNP Assurances sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui se tiendra le vendredi 16 avril 2021 à 14 heures 30 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

L'avis de réunion de cette assemblée générale a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 10 mars 2021 (Bulletin n°30) et contient l'ordre du jour et le projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à cette occasion. L'avis de convocation correspondant paraîtra le 24 mars 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

Les informations mentionnées à l'article R. 22-10-23 du code de commerce, dont certaines sont intégrées dans la brochure de convocation et dans le document d'enregistrement universel 2020, peuvent être consultées à la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/actionnaires-individuels/assemblee-generale-2021>.

Les autres documents et renseignements relatifs à cette assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement cette rubrique qui sera mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à l'assemblée générale des actionnaires.